COMMUNE de SAINT ETIENNE L'ALLIER 27450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 mai 2020

Date d'affichage: 28 mai 2020

Nombre de conseillers :

En exercice: 15 Présents: 15 Votants: 15

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

Etaient présents: Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Monsieur Bruno BACHELET, Madame Nicole BURNEL, Monsieur Romain CALZA, Madame Sandrine CONGIA, Madame Magalie HAROU, Monsieur Laurent HERKOUS, Madame Ludivine KERFOURN, Madame Noëllie LEBRUN, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur Vincent PAVIE, Monsieur Alain VALOIS et Monsieur Philippe YVON formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

A été nommé secrétaire : Monsieur Romain CALZA

OBJET: ELECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	15
A déduire (blancs ou nuls)	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

M. BEAUCHÉ Jean-Charles	15 Voix
-------------------------	---------

- M. BEAUCHÉ Jean-Charles ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DÉLIBERATION 2020/10 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément à la Loi n° 82-974 du 19 novembre 1982, en vertu de l'article L 122-2 du Code des Communes,

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, fixe à **DEUX** le nombre des adjoints à élire.

OBJET : ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	15
A déduire (blancs ou nuls)	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

M. CAHARD Sébastien	14 Voix
---------------------	---------

- M. CAHARD Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

OBJET : ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	15
A déduire (blancs ou nuls)	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Mme HENRY Sonia	14 Voix

- Mme HENRY Sonia ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe.

<u>DÉLIBERATION 2020/11 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS.</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement il convient de délibérer sur le niveau d'attribution des indemnités du maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est d'avis de porter au maximum des indemnités dues aux maire et adjoints des communes de la strate située entre 500 et 999 habitants, les indemnités qui seront versées au cours de 2020 et au-delà à M. le Maire et adjoints de Saint Etienne l'Allier.

En outre, il décide de faire bénéficier M. le Maire et adjoints de l'application automatique des augmentations dont bénéficiera le personnel de l'Etat en 2020 et au-delà.

Population totale	Taux maximal	
	L'indice brut terminal de la Fonction Publique	
Population de 500 à	Indemnités des Maires	Indemnités des Adjoints
999 habitants	40.3%	10.7%

<u>DÉLIBERATION 2020/12 :</u> DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres du conseil municipal qui siègent également au conseil communautaire sont désignés dans l'ordre du tableau établi lors de l'élection du maire et des adjoints. En vertu de ce tableau, les rangs sont déterminés comme suit : d'abord le maire, puis les adjoints par ordre de leur élection, puis les conseillers municipaux. Pour les conseillers municipaux, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge. Dans ces communes, les conseillers communautaires sont par conséquent élus indirectement par les électeurs

Soit : M.BEAUCHÉ Jean-Charles le titulaire et M.CAHARD Sébastien le suppléant.

DÉLIBERATION 2020/13 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SIEGE

En application des articles L2121-33 et L521111-1 du Code Général des collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du syndicat intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil Municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne

1/ membre titulaire NOM : **BEAUCHÉ** PRENOM : **Jean-Charles**

DATE DE NAISSANCE: 03/11/1958

ADRESSE : 966 rue de la creuse 27450 Saint Étienne l'Allier

2/ membre suppléant NOM: **HAROU** PRENOM: **Magali**

DATE DE NAISSANCE: 22/03/1977

ADRESSE : 786 rue de la mare des clos vieux 27450 Saint Étienne l'Allier

Représentant de la Commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure.

<u>DÉLIBERATION 2020/14 :</u> DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP DU LIEUVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les conseillers Municipaux dont les noms suivent pour représenter la Commune de Saint Etienne l'Allier au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin

1/ membre titulaire NOM : **CALZA** PRENOM : **Romain**

DATE DE NAISSANCE: 13/12/1986

ADRESSE: 410 rue des portes 27450 Saint Étienne l'Allier

2/ membre suppléant NOM : **HENRY** PRENOM : **Sonia**

DATE DE NAISSANCE: 30/06/1975

ADRESSE: 54 route de Saint Pierre 27450 Saint Étienne l'Allier

DÉLIBERATION 2020/15 : CONVOCATIONS DÉMATÉRIALISÉES

L'article 2121-10 du CGCT (code général des collectivités locales) prévoit, pour les Conseils Municipaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des Conseillers Municipaux, sauf si ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il parait essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes.

La forme de l'envoi sera fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque conseiller municipal.

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré DECIDE l'envoi des convocations du Conseil Municipal de la façon suivante :

- Les Conseillers Municipaux recevront les convocations, ordres du jour, notes de synthèses et annexes sous forme dématérialisée, ces documents seront envoyés à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit, daté et signé par eux, il sera demandé, lors de l'envoi des convocations notamment, un accusé de réception. Une réponse de type « Ok bien reçu » devra être faite par l'élu, par retour du mail envoyé par la Commune. Sans réponse de ce type, la Mairie contactera l'élu par téléphone, afin de vérifier la bonne réception des convocations.
- Les Conseillers Municipaux qui ne souhaitent pas recevoir ces documents (hors convocation) de façon dématérialisée pourront venir les récupérer en Mairie.
- Les convocations vous seront notifiées par mail et sms pour ceux qui le souhaitent.

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission des travaux et voirie	Bruno BACHELET- Vincent PAVIE- Alain VALOIS- Sébastien CAHARD- Romain CALZA- Laurent HERKOUS- Sonia HENRY- Philippe YVON
Commission informations et communication et culture	Sonia HENRY - Sandrine CONGIA - Magali HAROU - Jean-Charles BEAUCHÉ - Nicole BURNEL - Ludivine KERFOURN
Commission école et vie scolaire	Sonia HENRY- Ludivine KERFOURN- Jean-Charles BEAUCHÉ- Christophe LETELLIER- Nicole BURNEL- Sandrine CONGIA
Commission salle communale / personnel communal	Laurent HERKOUS- Philippe YVON- Sonia HENRY- Nicole BURNEL- Jean-Charles BEAUCHÉ- Vincent PAVIE- Bruno BACHELET
Commission fleurissement environnement et aménagements	
Commission urbanisme, assainissement, locatif social et communal	Bruno BACHELET- Vincent PAVIE- Alain VALOIS- Romain CALZA- Sébastien CAHARD- Jean-Charles BEAUCHÉ
Commission sport & loisirs	
Commission des finances	Jean-Charles BEAUCHÉ- Sébastien CAHARD- Sonia HENRY- Magali HAROU- Bruno BACHELET- Ludivine KERFOURN